

Cahier des charges « LOCATION ENGIN TP »

La location des engins a pour objectif de permettre à nos apprentis et stagiaires de valider les CACES 1 et 9 sur différentes périodes.

- **Classes concernées :**

Bac Professionnel CGEA option SDE/SDC - Bac Professionnel AgroEquipements et Maintenance et BPA TAP.

- **Exigences à satisfaire :**

Le matériel doit être en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur.

Les caractéristiques des matériels ainsi que les numéros d'identifications devront être précisés minimum 1 semaine avant la prise de possession du matériel.

Deux options peuvent être proposées :

- Tarif tout compris intégrant le prix du transfert du matériel
- Tarif tout compris sans le prix du transfert de matériel

Lieu de livraison :

Lycée agricole de Vesoul-Hall d'agroéquipement

Route de Bougnon

70170 PORT/SAONE.

Pour chaque période (semaine) ; la mise à disposition devra se faire du lundi matin 7h45 au vendredi après-midi 17h30.

Sauf pour l'ensemble articulé, le matériel sera assuré sur la période par le loueur et restera sous sa responsabilité.

Préciser dans l'offre qui devra assurer le nettoyage du matériel.

- **Descriptif détaillé des matériels recherchés et des périodes de location souhaitées :**

Chargeur télescopique :

> Capacité mini : levage à 6m, et capacité de levage maxi de 3 T

> Équipement minimal nécessaire : fourche à palette

> Périodes souhaitées : Année 2018 : S11 (du 12 au 16 mars 2018) - S13 (du 26 au 30 mars 2018) – S17 (du 23 au 27 avril 2018) - S18 (du 2 au 4 mai 2018).

> Utilisation : Maxi 40 h/semaine

- **Ensemble semi porte-engin et véhicule tracteur routier :**

> Capacité mini : SEMI-PTAC 26 T, et pour le tracteur PTR 40T ou en correspondance avec le semi porte engin. Transport chargeur télescopique et mini pelle de moins de 6 tonnes.

> Équipement minimal nécessaire : Rampes arrières réglables en largeur et à commande hydraulique.

> Périodes souhaitées : Année 2018 : S11 (du 12 au 16 mars 2018) - S13 (du 26 au 30 mars 2018) – S17 (du 23 au 27 avril 2018) - S18 (du 2 au 4 mai 2018).

Pour chaque véhicule et notamment le télescopique ou l'ensemble porte-engin ; il est possible de proposer une période mensuelle.

Éléments complémentaires à prévoir :

- ^ Notice d'utilisation du matériel
- ^ Rapport VGP

Critères de sélection du produit :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

- Tarif : 80 %
- Correspondance au cahier des charges : 10 %

REPONSE AU PLUS TARD LE 02/03/2018.

Réponse à adresser : LEGTA VESOUL

Madame Blandine MORLON

16, Rue E. BELIN

Le Grand Montmarin

CS 60363

70014 VESOUL CEDEX